

# Les couverts végétaux

## Grands enjeux de planification écologique

Mars 2026

# Contexte et objectif de ce document

Ce document est le fruit d'un travail exploratoire mené par le Secrétariat général à la planification écologique (SGPE) dans le cadre d'un exercice de **revue de l'avancée de la planification écologique en agriculture** mené au second semestre 2025, en collaboration avec l'ensemble des ministères concernés.

Il présente des analyses sur les **couverts végétaux, couverts d'interculture ou cultures intermédiaires, levier essentiel pour atteindre nos objectifs** de transition écologique et d'adaptation au changement climatique du secteur, de par les services écosystémiques associés aux couverts et leur contribution aux bouclages énergétique, protéique et azoté.

*L'ensemble des publications du SGPE peuvent être consultées sur son site internet.*

## De quoi parle-t-on ?

Un **couvert végétal, couvert d'interculture, ou culture intermédiaire** est défini dans ce document comme une **culture semée entre deux cultures principales lorsque l'intervalle de temps entre la récolte et le semis suivant est suffisamment important** (plusieurs mois).

Il peut être constitué d'une seule espèce (ex., moutarde, phacélie, avoine) ou d'un mélange plus complexe d'une ou plusieurs familles de plantes (ex., graminées, crucifères, légumineuses).

Un couvert peut être **restitué au sol** pour en améliorer les qualités agronomiques, pâturé ou récolté en **fouillage ou pour des usages énergétiques** notamment en méthanisation.

L'introduction de couverts végétaux dans les rotations est une **pratique courante et qui se développe**, notamment dans le cadre de la réglementation nitrates – les couverts permettant de réduire les fuites d'azote par lixiviation – et de façon volontaire avec le développement de l'agriculture de conservation des sols dont elle est un pilier. En effet, le couvert permet de remplacer une partie du travail du sol par des mécanismes naturels (vers de terre).

Cette pratique comporte de **nombreux cobénéfices**, notamment : fixation symbiotique d'azote, stockage de carbone dans le sol, gestion des flux hydriques et limitation de l'érosion des sols, renforcement de la biodiversité cultivée.

Ainsi, le développement des couverts végétaux est un **levier essentiel de la planification écologique**, à la fois pour leur rôle dans la préservation des services écosystémiques et de la santé des sols, et pour sa contribution aux bouclages énergétique, protéique et azoté.



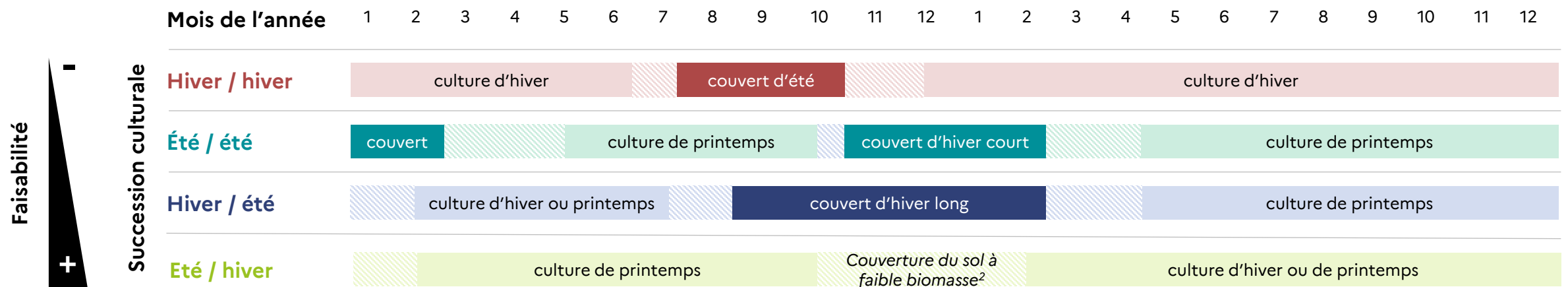
# Selon les rotations de cultures principales, on distingue couverts d'hiver et couverts d'été, avec des enjeux différents

## Couverts

- Un **couvert d'hiver**, ou **couvert d'interculture longue**<sup>1</sup>, peut par exemple être semé entre une céréale à paille (ex., blé, orge, triticale) récoltée durant l'été et une culture semée au milieu du printemps de **l'année suivante**, soit **5 à 8 mois** plus tard (ex. maïs, tournesol, sarrasin).
- Un **couvert d'été**, ou **couvert d'interculture courte**<sup>1</sup>, peut par exemple être semé entre une culture récoltée tôt (ex., orge d'hiver ou colza récoltée en juin) et une culture semée durant l'hiver de **la même année** (blé, orge, féverole), soit **3-5 mois** plus tard.

## Cultures principales

- **Cultures d'hiver**, ex. céréale à pailles semée en hiver (ex. blé, orge, triticale, seigle), colza, légumineuse d'hiver (féverole)
- **Cultures de printemps**, ex. céréale à pailles semée en fin d'hiver (ex. blé dur, orge brassicole), légumineuse de printemps (pois protéagineux), autres cultures semées en avril-mai-juin (maïs, tournesol, sorgho, sarrasin, betterave, pomme de terre, haricot, etc.).



# Les couverts se distinguent aussi selon leur usage principal : couverts à vocation réglementaire, agronomique ou énergétique

## Culture intermédiaire « basique » ou à vocation « réglementaire »

Couvert à **coûts minimum**, implanté en **premier lieu dans une logique de conformité avec la réglementation nitrate** : en zones « vulnérables aux nitrates<sup>1</sup> » (~70 % de la SAU), la couverture du sol est obligatoire pendant 8 semaines à partir de mi-septembre / début novembre (dates exactes fixées par arrêté).

Le couvert permet en effet de piéger l'azote minéral en automne-hiver, **limitant ainsi les pertes par lixiviation**.

Ce couvert comporte en général des **espèces simples et peu coûteuses** (ex., moutarde, phacélie), implantées à coût minimum (semi à la volée, travail du sol superficiel).

Il est généralement **peu productif** (1 à 3t de matière sèche par ha).

## « Engrais verts » ou culture intermédiaire multi-services (CIMS)

Couverts implantés dans le but de **maximiser les services agronomiques et écosystémiques, en particulier la fertilité du sol**.

Il permet notamment de capter de l'azote par fixation symbiotique, d'augmenter le stock de carbone du sol et sa structure, avec parfois un stockage d'eau additionnel.

Ce type de couvert associe en général **plusieurs plantes, dont des légumineuses**, avec un **coût de semences et d'implantation supérieur** (ex. semoir, travail du sol, faux-semis).

Il a en général une productivité supérieure au couvert basique (entre 2 et 6tMS/ha) et le retour au sol de l'azote capté dans l'air par les légumineuses peut être valorisé via une économie de fertilisation sur la culture suivante.

## Culture intermédiaire à valorisation énergétique (CIVE) ou exportée (CIE)

Couverts exportés (semés, récoltés ou pâturés) pour la **méthanisation ou la production fourragère**.

Ce type de couvert est généralement composé **d'espèces à fort potentiel de production de biomasse** (environ 4 à 10tMS/ha), et souvent peu diversifiées (ex. seigle forestier en pur), comportant rarement des légumineuses.

Il n'est pas restitué au sol et **stocke donc moins de carbone** (seulement via le système racinaire).

Il fait plus souvent l'objet d'un désherbage que les autres types de couverts, d'une fertilisation minérale ou organique/ digestat et consomme en moyenne davantage d'eau en raison de sa destruction tardive au printemps.

*Appelées cultures intermédiaires non exportées – CINE – dans la réglementation nitrate*

*Appelée culture intermédiaire exportée - CIE*

**Sauf cas particulier<sup>2</sup>, tous ces couverts entrent dans le cadre de la réglementation nitrates.**

# Tous les types de cultures intermédiaires rendent des services écosystémiques et participent à l'embellissement des paysages

## Culture intermédiaire « basique » Ou à vocation « règlementaire »

Ci-contre **moutarde-phacélie** en fleur au printemps



## Absence de couvert

Ci-contre **un sol nu en automne** : risque d'érosion, de déstructuration et de ruissellement



## « Engrais verts » ou culture intermédiaire multi-services (CIMS)



Couverts d'été

**Nyger, phacélie, avoine, pois fourrager, fenugrec** en fin d'été



Couvert d'hiver long

Ici **semi de maïs dans une féverole pure** au printemps

## Culture intermédiaire à valorisation énergétique (CIVE) ou exportée (CIE)

Couvert d'hiver long



**Seigle forestier** au printemps



Couvert d'hiver court

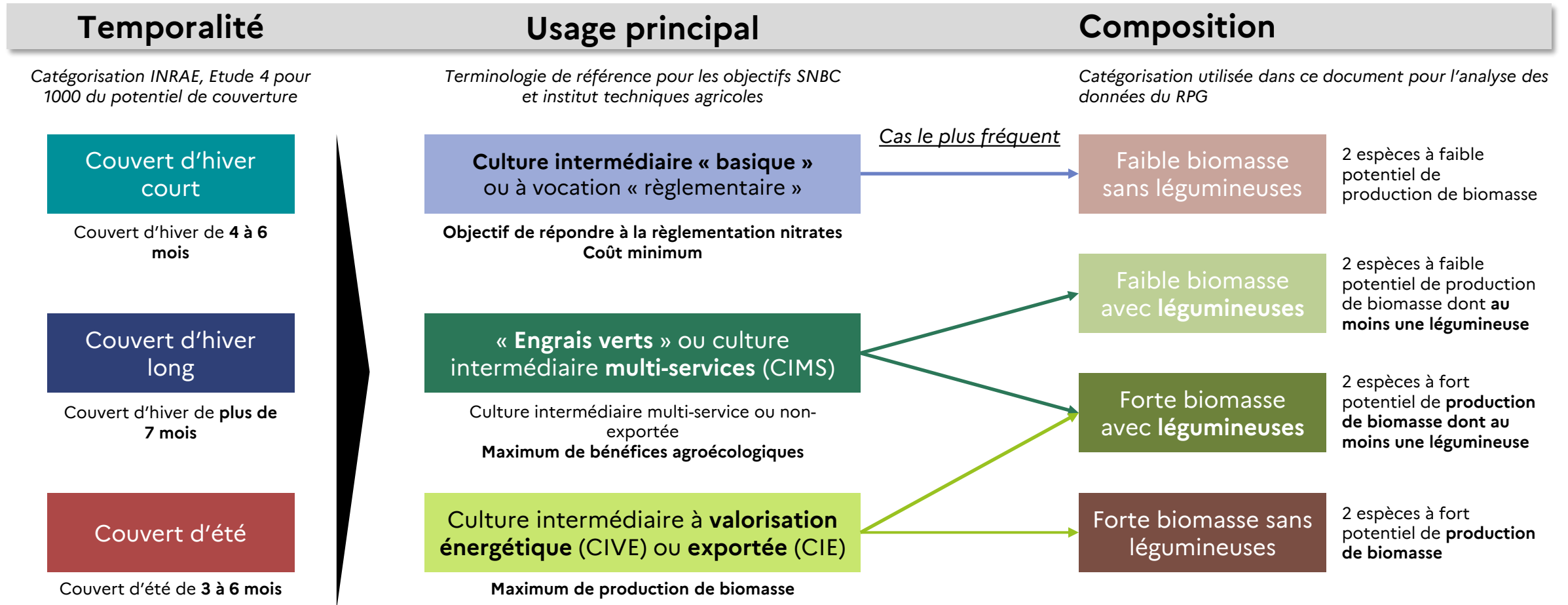
**Avoine rude** au printemps



**Ray-Grass Trèfle** au printemps (culture intermédiaire à vocation fourragère)

Couvert d'hiver long

# Enfin, les couverts peuvent être distingués en fonction de leur composition, qui détermine les bénéfices écosystémiques associés



# Les couverts sont un levier clé pour l'atteinte des objectifs de planification écologique

Principaux bénéfices des couverts végétaux

**Réduire les fuites d'azote** et autre nutriments par lixiviation

**Renforcer l'autonomie azotée** via la fixation symbiotique

**Produire de la biomasse**

**Gérer les flux hydriques**

*D'autant plus si intégration de légumineuses*

**Renforcer la biodiversité fonctionnelle**

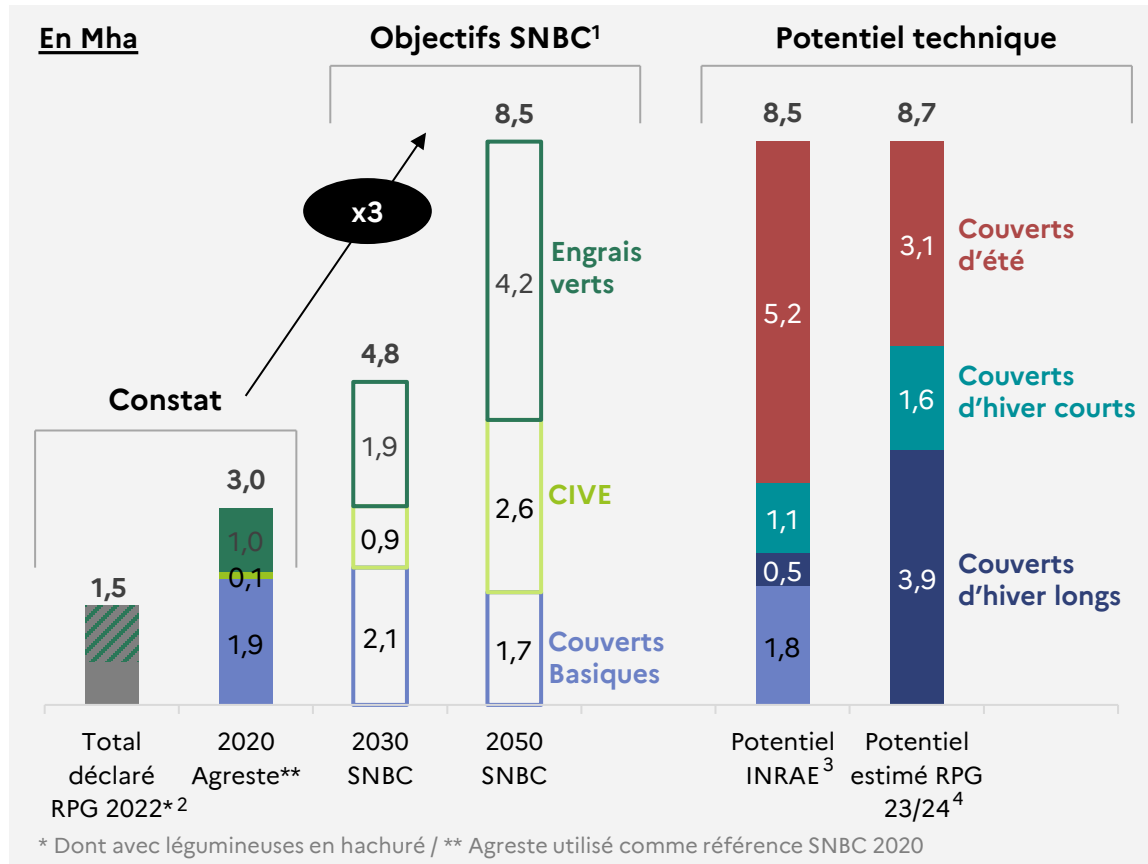
**Renforcer l'autonomie protéique**

**Stocker du carbone** dans les sols

**Lutter contre l'érosion des sols**

La capacité d'un couvert à maximiser les services écosystémiques rendus dépend de la **durée de couverture**, de la **quantité de biomasse produite** et de la **composition du couvert** (notamment de l'intégration de légumineuses).

# Notre trajectoire carbone prévoit une généralisation des couverts, soit une multiplication par ~3 des surfaces couvertes d'ici 2050



## Objectif SNBC1 ambitieux, au niveau du potentiel technique

La SNBC prévoit un objectif de +1,8Mha de cultures intermédiaires en 2030, levier « sans regret » nécessaire à l'atteinte du bouclage azote, biomasse et du puits de carbone agricole.

L'objectif de 8,5Mha en 2050 correspond à une généralisation totale de la couverture des sols. Il est basé sur le potentiel modélisé par INRAE dans le cadre de l'étude 4 pour 1000 de 2020, et confirmé par l'analyse (SGPE) des rotations 2023-2024, avec une différence de répartition été/hiver.

## Couverture actuelle majoritairement à visée règlementaire

Selon l'enquête de pratiques agricoles Agreste 2020, utilisée comme référence de la SNBC, 3Mha de couverts sont semés tous les ans, dont :

- 1,9Mha de couverts pouvant être considérés comme « basiques » ;
- 1Mha d'engrais verts : cette pratique est donc démocratisée, démontrant son potentiel technico-économique en l'absence d'obligation ;
- 0,1Mha de CIVE, en forte croissance en parallèle du déploiement de la méthanisation (14TWh de biogaz en 2020, dont les CIVE représentent environ 13% à 30% de la ration entrante selon les estimations<sup>5</sup>).

Les statistiques annuelles sont difficiles à obtenir : seuls 1,5Mha sont déclarés dans TéléPAC et présents dans le RPG, la déclaration des couverts obligatoires se faisant par un autre canal. Ainsi ces données ne permettent pas de connaître la part de CIE exporté en fourrage, c'est-à-dire de cultures dérobées.

# Au-delà de l'enjeu quantitatif, les couverts pourraient être enrichis afin de produire davantage de services écosystémiques

Un potentiel important de développement de couverts qui maximisent les services écosystémiques

L'augmentation des surfaces de légumineuses est clé pour la planification écologique (fixation symbiotique, autonomie protéique) avec un objectif de 2,7Mha fixé par la LOSARGA<sup>1</sup>. A ce titre, les couverts végétaux sont un levier important à mobiliser (ils représentent déjà ~0,8Mha).

De même, le **bouclage énergétique** prévu par la SNBC repose sur une augmentation significative des couverts à vocation énergétique (~2,6 Mha en CIVE).

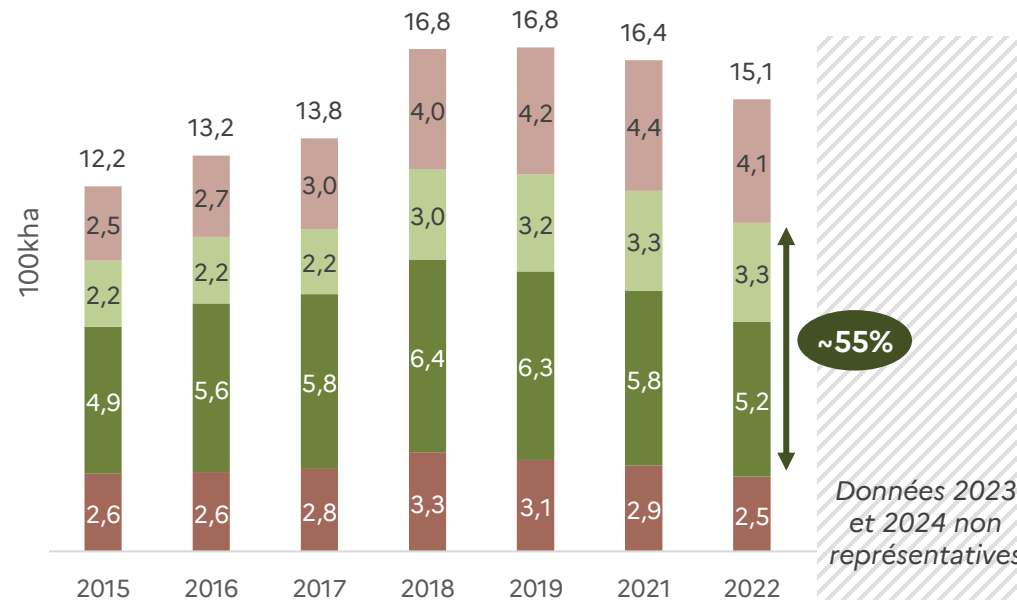
L'analyse des données RPG (basées sur les télédéclarations PAC)<sup>2</sup> montre des signes encourageants. ~55% des couverts déclarés en 2022 comportaient au moins une légumineuse, malgré un coût de semence souvent supérieur. ~35% soit 520 kha comportaient à la fois des espèces à fort potentiel de biomasse et une légumineuse. **Les couverts à fort potentiel agronomique semblent ainsi représenter une réelle possibilité technico-économiquement à grande échelle.**

De même on observe une augmentation significative des inscrits sur la plateforme MERCI<sup>3</sup>, outil d'optimisation de la fertilisation grâce aux bénéfices agronomiques des couverts (4 550 inscrits en 2025 et XX en 2000) ainsi qu'une augmentation de la part de couverts longs entrée dans la plateforme.

**L'enjeu est donc de généraliser les couverts tout en maximisant les services écosystémiques rendus.**

## Répartition des couverts déclarés dans TéléPAC<sup>2</sup>

- Total couvert à faible biomasse sans légumineuse
- Total couvert à faible biomasse AVEC légumineuse
- Total couvert à forte biomasse AVEC légumineuse
- Total couvert à forte biomasse sans légumineuse



Télédéclarations ne représentant qu'une vision partielle de la réalité.

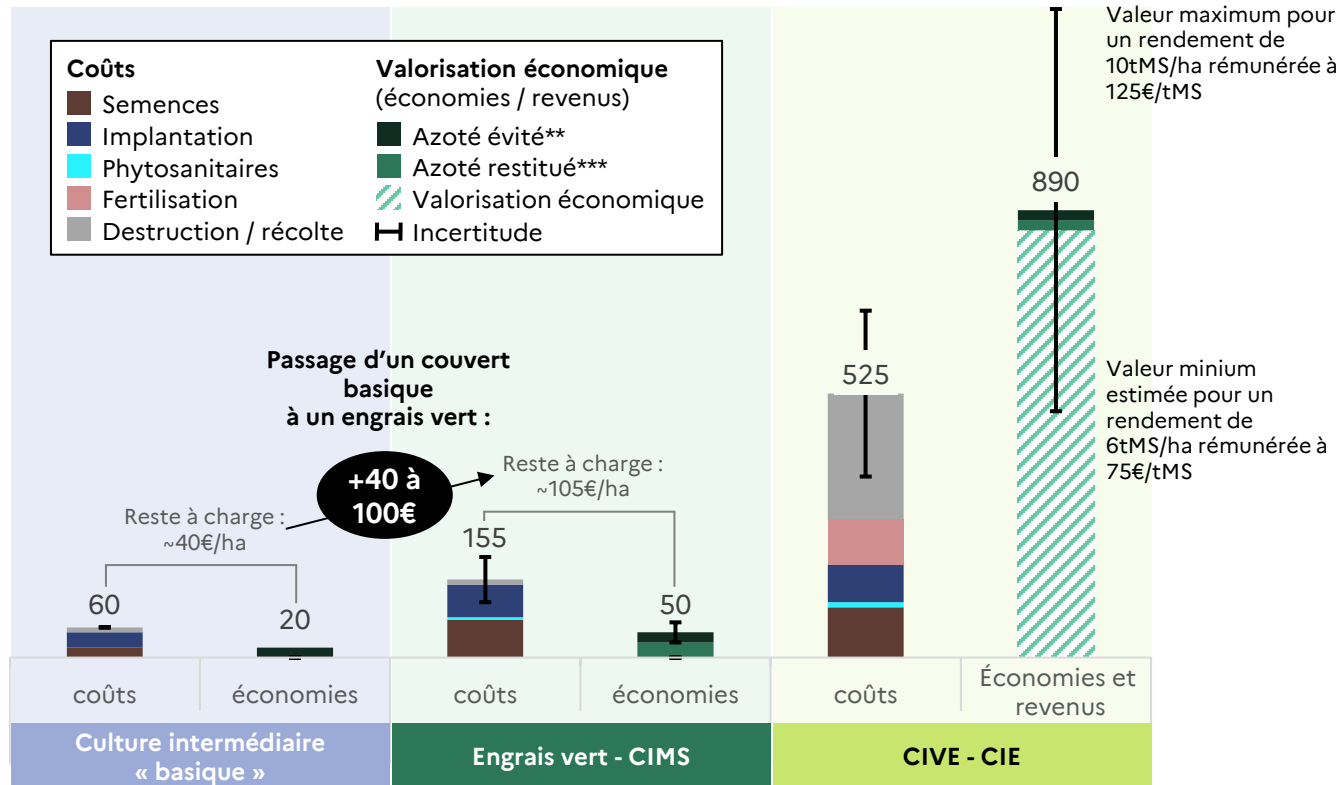
# Un ensemble de politiques publiques déjà existantes soutient directement ou indirectement le développement des couverts végétaux

<p><i>Financier</i></p> <p><b>La PAC, principal soutien actuel au développement des couverts :</b></p>		<p><i>Réglementaire</i></p> <p><b>La « Directive Nitrate »</b></p>	<p><b>Couverture végétale obligatoire en zones vulnérables</b> (soit ~70% de la SAU aujourd’hui) : <b>CIE, CINE</b>, mulch, repousses de culture précédente (principalement colza).</p> <p><b>Peu d’obligations sur la maximisation des services écosystémiques</b> des couverts hormis le taux de couverture du sol et la durée de couverture.</p>
<p><u>Conditionnalité :</u></p> <p><b>BCAE 6 : couverture minimum des sols (1.2.a)</b></p> <p><b>BCAE 7 : rotation des cultures</b></p> <p><b>BCAE 8 : préservation des éléments favorables à la biodiversité</b></p> <p><u>MAEC</u>, mesures agro-environnementales et climatiques</p> <p><u>Eco-régime</u>: depuis 2023 uniquement pour la couverture de l’inter-rang des vignes.</p>		<p><i>Technique</i></p> <p><b>Les OAD, outils d’aide à la décision</b></p>	<p><b>Méthode « Merci » de l’INRAE permettant d’estimer les bénéfices agronomiques</b> du couvert en terme de fertilisation / stockage de carbone, permettant une économie d’intrants.</p>
<p><i>Financier</i></p> <p><b>Le soutien à la méthanisation</b></p>	<p><b>Soutien à la méthanisation (CIVE)</b> par le rachat à tarif conventionné de gaz « vert », et le développement de certificats de production (environ 130€/MWh<sup>2</sup>).</p>	<p><i>Technique</i></p> <p><b>Formations et animation</b></p>	<p><b>Formations techniques pour les agriculteurs proposées par divers instituts publics ou recevant des subventions</b>, généralement au niveau local : Groupement d’intérêt économique et environnementaux (GIEE), Centres d’initiatives pour valoriser l’agriculture et le milieu rural (CIVAM), chambre d’agriculture, instituts techniques agricoles (ITA – ex. Arvalis, Terre Inovia, Terre Univia).</p>

# Analyse économique | Un surcoût estimé à court terme pour améliorer la qualité des couverts, une rentabilité possible avec valorisation de la biomasse

Estimation des impacts sur l'EBE\* à court terme de différents types de couverts (€/ha)<sup>1</sup>

Analyse exploratoire et schématique. Une variabilité importante est attendue selon la diversité des pratiques et modèles agricoles. Ne prend pas en compte l'impact sur la culture suivante.



## Une disparité de coûts importante

- **Les semences**, 1<sup>er</sup> poste de coût hors récolte, varient de 20 à 150€ /ha selon leur nature / qualité (en particulier la présence de légumineuses), et la densité de semi (un semi plus dense permet d'optimiser l'installation du couvert et son rôle agronomique).
- **Les travaux de semis** (implantation) varient de 30 à 100€ /ha, en général corrélé à l'investissement en semences (semences peu chères semées à la volée puis recouvertes avec travail du sol superficiel vs mélange plus onéreux semé avec un outil spécialisé et éventuellement précédé d'un travail du sol).
- Potentiels travaux supplémentaires : **fertilisation, désherbage.**

## Comparaison économique par type de couverts

- **En plus de l'azote capté puis restitué au sol pour tout type de couvert\*, le retour au sol de l'azote capté dans l'air par les légumineuses, ici azote restitué\*\*, peut être valorisé via une économie de fertilisation** sur la culture suivante de 10 à 50€ /ha (au cours actuel). Le différentiel de reste à charge entre un engrais vert et un couvert « basique » est donc estimé de 40 à 100€ /ha en moyenne.
- **Malgré des coûts de récolte élevés, les couverts exportés pour utilisation énergétique ou fourragère offrent une rentabilité à court terme**, avec une valeur estimée à 75-125€ par tonne de matière sèche.

# Analyse économique | Des bénéfices écosystémiques additionnels peuvent également être valorisés (non exhaustif)

## Bénéfices additionnels à court terme

---

A court terme, la présence d'un couvert peut autoriser des **plages de travail étendues par rapport à un sol nu**, par l'effet de structuration du sol.

La structuration du sol et sa couverture permet une meilleure perméabilité de celui-ci, **ce qui diminue le risque d'inondation**.

Une **valorisation opportuniste est également possible**, par exemple en fourrage pâturé. Cette valorisation économique peut permettre de retarder le semi de la culture suivante en mauvaises conditions météorologiques (ex., excès d'eau).

## Bénéfices potentiels à long terme

---

A long terme, d'autres bénéfices valorisables sont probables mais leur **quantification est délicate et nécessite davantage de travaux de recherche**.

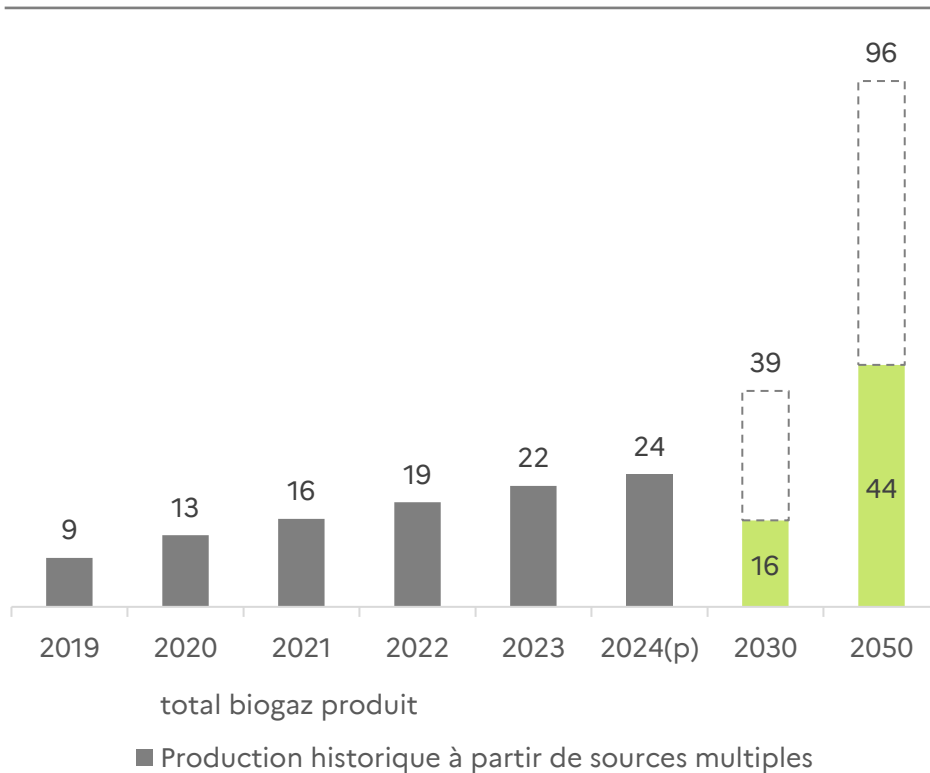
Par exemple :

- Augmentation de la **fertilité du sol**
- Meilleure **structure du sol**
- Diminution des **charges de mécanisation**
- Diminution du **temps de travail**
- Potentielle réduction des besoins en **phytosanitaires**



## Zoom méthanisation | Le développement du biogaz repose en grande partie sur les couverts, pour lesquels il représente une opportunité de valorisation

Production de biogaz et objectifs à 2030-2050  
(TWh PCI/an) <sup>1</sup>



Les objectifs nationaux d'augmentation de production de biogaz sont significatifs et reposent majoritairement sur le développement de couverts végétaux à vocation énergétique, ainsi que sur la mobilisation de résidus de cultures et effluents d'élevage.

Pour y répondre, l'Etat a mis en place un **soutien public important aux installations de biométhane** : aides budgétaires sous forme de tarifs d'achat garantis (~1,3 Md€ en 2025<sup>2</sup> et potentiellement jusqu'à 3 Md€ à l'horizon 2030) et dispositifs réglementaires (certificatifs de production de biogaz ou CPB, qui entrent en vigueur en 2026).

Les financements alloués à la production de biométhane représentent un soutien au **développement des cultures intermédiaires à vocation énergétique (CIVE)**. L'approvisionnement représente ainsi ~22% des coûts de production du biogaz avec un prix d'acquisition moyen de matière brute agricole de 40 à 70€ /tMB et en particulier 32€/tMB pour les CIVE, soit ~110€ /t de matière sèche<sup>3</sup>.

Les projets de biométhane sont en général **rentables et offrent une visibilité** aux agriculteurs (contrats d'achat de 15 ans avec l'Etat).

**La méthanisation présente un débouché agricole à prix stable et rémunérateur qui devrait conduire au développement des CIVE. Il convient de s'assurer que ce développement est cohérent avec une maximisation des bénéfices écosystémiques.**

# Principaux enjeux à adresser pour la suite

## Suivi

Les données de suivi sont incomplètes, ne permettant pas d'évaluer au mieux les opportunités, besoins et manquements.

→ **Comment améliorer le suivi de la quantité et de la composition des couverts sans alourdir la charge de collecte de données pour les agriculteurs ?**

## Eau

Sur les 8,5Mha de potentiel, 5,2Mha sont des couverts d'été pour l'estimation INRAE et 3,1Mha pour l'estimation SGPE. L'INRAE prévoit 30mm d'irrigation en zone irrigable, ce qui est coûteux, prend du temps et comporte un risque de compétition avec la culture principale.

→ **Comment s'assurer du développement des couverts d'été, plus incertains ?**

## Quantité et qualité / composition

Les données disponibles semblent indiquer que la couverture du sol n'a que peu évolué depuis 2020, malgré des objectifs SNBC très ambitieux.

De plus, les couverts ne semblent pas évoluer vers davantage de mélanges qui maximisent les bénéfices écosystémiques rendus.

- **Comment augmenter la surface couverte ?**
- **Comment encourager des mélanges qui maximisent les bénéfices écosystémiques ?**

## Utilisation de produits phytosanitaires

Le mode de destruction du couvert, potentiellement chimique, soulève des questions de compatibilité avec la réduction de l'usage des PPP. Mais d'autres analyses suggèrent que ces pratiques pourraient aussi permettre de les réduire (exemples : herbicides via la limitation des adventices, insecticides via la favorisation des auxiliaires).

→ **Quel bilan de l'usage des phytosanitaires ?**

## Financement

Les couverts de qualité peuvent coûter plus cher à court terme que l'absence de couvert ou qu'un couvert « minimum ».

- **Comment réduire le coût des couverts ?**
- **Comment intégrer les bénéfices de long terme dans des analyses technico économiques ?**
- **Comment couvrir les besoins de transition / éventuelles premières années déficitaires ?**

## Formation

Les couverts de qualité semblent se développer davantage chez des agriculteurs faisant partie de groupes d'échanges (ex., GIEE, CIVAM) ou profitant de conseils de techniciens spécialisés.

→ **Quelle évolution pour une formation incluant les couverts végétaux dans la stratégie agronomique ?**

# A propos du Secrétariat général à la planification écologique

Le Secrétariat général à la planification écologique (SGPE) a été créé par le Décret n° 2022-990 du 7 juillet 2022. Au service du Premier ministre, il est chargé de :

- coordonner **l'élaboration des stratégies nationales** sur les sujets de **climat, énergie, biodiversité, et économie circulaire**, dans le **respect des engagements internationaux et nationaux**, de veiller en particulier à la soutenabilité de ces stratégies et à leur différenciation, afin de s'adapter aux particularités de chaque territoire et d'intégrer les enjeux économiques et sociaux, de veiller à la **cohérence des politiques publiques avec les stratégies** mentionnées ci-dessus ;
- **veiller à leur mise en œuvre** par les Ministères concernés et à leur déclinaison en plans d'actions ;
- veiller à **l'évaluation régulière des politiques** menées au titre de ces stratégies et des plans d'action et à la publication d'indicateurs pour en rendre compte ;
- assurer le **secrétariat du Conseil de planification écologique** ;
- préparer et coordonner la **réponse du gouvernement au Haut conseil pour le climat** ;
- concevoir, mettre en œuvre et déployer auprès des usagers et partenaires, divers services en prolongement des missions précédentes.

Plus d'informations sur le site internet du SGPE.

# Annexes techniques

# Couverts végétaux | Les couverts sont un levier clé pour l'atteinte des objectifs de planification écologique

<b>Réduire les fuites d'azote et autre nutriments par lixiviation</b>	Le couvert <b>piège l'azote minéral en automne-hiver et le restitue au printemps</b> , évitant que le surplus hydrique en automne emporte l'azote minéral vers les nappes et les cours d'eau.	<b>Produire de la biomasse</b>	L'objectif SNBC de production de biomasse par les couverts est de 18MtMS en 2030 et 36MtMS en 2050 soit environ <b>6 à 10% de la biomasse agricole et forestière produite en France (SNBC3)</b>
<b>Renforcer l'autonomie azotée</b>	<b>Les légumineuses</b> présentes dans certains couverts (ex. vesce, féverole, trèfle) permettent de <b>fixer l'azote atmosphérique</b> par fixation symbiotique.	<b>Stocker du carbone dans les sols</b>	Les couverts incorporés au sol, <b>alimentent le stock de matière organique du sol</b> : les synthèses INRAE <sup>1</sup> montrent que l'introduction de couverts peut permettre un stockage additionnel de l'ordre de <b>0,7t CO<sub>2</sub>e/ha/an</b> dans les sols de grandes cultures, soit un potentiel total de stockage du levier de <b>12MtCO<sub>2</sub>e/an</b> .
<i>D'autant plus si intégration de légumineuses</i>	<b>Les couverts récoltés « verts » permettent de produire une biomasse riche en protéines</b> pour contribuer à l'amélioration de l'autonomie protéique des élevages français. La présence de légumineuses accroît la richesse en protéine.	<b>Gérer les flux hydriques</b>	Les racines des couverts et la matière organique accumulée <b>favorisent la structuration du sol et donc sa capacité à évacuer l'eau</b> . Ainsi, ils améliorent l'infiltration d'eau et limitent le ruissellement en automne/hiver, <b>réduisant le risque d'inondations</b> locales notamment en cas d'événements climatiques extrêmes. De plus, <b>l'augmentation de la matière organique augmente la réserve utile du sol</b> et peut limiter le recours à l'irrigation.
<b>Renforcer la biodiversité fonctionnelle</b>	<b>Les couverts hébergent et fournissent de la nourriture à une faune auxiliaire et aux organismes du sol</b> (carabes, syrphes, abeilles, lombrics, champignons mycorhiziens, bactéries). Cette biodiversité rend des services indirects mais stratégiques pour la résilience des exploitations : régulation des ravageurs, pollinisation, structuration du sol, bonne minéralisation de la matière organique.	<b>Lutter contre l'érosion des sols</b>	Les racines des couverts et la matière organique accumulée favorisent la structuration du sol, sa bonne agrégation, et la <b>résilience face aux pluies d'automne-hiver ou aux orages</b> . Les sols se « tiennent » mieux et les flux hydriques sont plus lents, ce qui limite l'érosion.

**La capacité des couverts à maximiser les bénéfiques ou services écosystémiques dépend de leur composition (notamment de l'intégration de légumineuses), de la durée de couverture et de la production de biomasse.**

# Détail des enjeux | Principales caractéristiques par catégories d'usages

Il n'y a pas de définition « légale » des différents types de couverts, mais les catégories ci-dessous correspondent aux catégories utilisées dans la SNBC. Cette catégorisation prend en compte des critères d'usage et de qualité (composition, durée de couverture, biomasse potentielle, qualité d'implantation).

	Culture intermédiaire « basique » ou à vocation « réglementaire »	« Engrais verts » - cultures intermédiaires multi-services CIMS	Couverts à vocation énergétique ou fourragère - CIVE ou CIE
Description	<b>Couverts</b> d'interculture non exportés* (CINE) ayant pour objectif de répondre à la <b>réglementation nitrates</b> .	Couverts cherchant à <b>maximiser les services écosystémiques</b> , en particulier la fertilité du sol. Sauf cas particulier <sup>3</sup> , ils entrent aussi dans le cadre de la réglementation nitrates (en tant que CINE).	Culture intermédiaire à valorisation énergétique ( <b>CIVE</b> ) ou culture intermédiaire exportée ( <b>CIE</b> ). Sauf cas particulier <sup>2</sup> , ils rentrent aussi dans le cadre réglementaire de la réglementation nitrates.
Pourquoi ?  Incitation - Intérêt	<b>Capte l'azote sous forme minérale</b> en automne-hiver pour limiter les pertes par lixiviation. <b>Sur toute terres arables</b> : la conditionnalité PAC (BCAE 6) impose une couverture végétale pendant 6 semaines (entre 01/09-30/11), semée ou constituée de repousses (colza), d'un mulch, de cannes ou des chaumes du précédent cultural. <b>Dans les zones classées « vulnérables Nitrates »<sup>2</sup></b> (~70 % de la SAU) : couverture du sol obligatoire pendant 8 semaines à partir de mi-septembre / début novembre; (dates exactes fixées par arrêté régional). Cette couverture peut être constituée d'un mulch, de repousses ou d'un couvert végétal.	<b>Lever agronomique efficace</b> : augmente le stock de carbone du sol et sa structure, ce qui permet de réduire ses charges à moyen terme, une plus grande flexibilité dans les plages de travail et, parfois, un stockage de l'eau additionnel. <b>Investissement plus élevé</b> : coût de semences supérieur (plus de quantité, semences spécifiques, espèces plus adaptées à la production de biomasse rapide) et coût d'implantation plus important pour maximiser les bénéfices de l'investissement (semoir, travail du sol, faux-semis). Le couvert peut-être un couvert d'été ou d'hiver.	<b>Semées et récoltées pour la méthanisation ou la production fourragère</b> , les CIVE, pour culture intermédiaire à vocation énergétique, ou CIE pour culture intermédiaire exportée.  Le couvert peut être un couvert d'été, présent de juillet à octobre ou un couvert d'hiver, présent durant l'hiver, en général de septembre à février.
Composition - implantation	<b>Espèces simples et peu coûteuses</b> (phacélie, moutarde) et implantées de la façon la moins onéreuse (semi à la volée, travail du sol superficiel).	<b>Associent plusieurs plantes de différentes espèces et familles végétales</b> , dont des légumineuses, pour maximiser leur efficacité.	<b>Espèces à fort potentiel de production de biomasse</b> , souvent peu diversifiées (ex. seigle forestier en pur), comportant rarement des légumineuses et non-restituées au sol.
Intrants	<b>Pas de traitement phytosanitaire</b> , hormis un désherbage éventuel. <b>Pas de fertilisation</b> .	<b>Pas de traitement phytosanitaire</b> , hormis un désherbage éventuel. <b>Fertilisation</b> en général uniquement organique.	Fait généralement l'objet d'un <b>désherbage</b> . <b>Fertilisation</b> minérale ou organique/digestat. <b>Consommation d'eau</b> en raison de leur date de destruction tardive au printemps.
Productivité <sup>4</sup>	<b>De 1 à 3tMS</b> (matière sèche) par ha, recyclage de 20 à 40kg de N par ha.	<b>De 2 à 6tMS/ha</b> , recyclage de 20 à 40kg de N par ha et fixation de 20 à 60kg de N par ha.	<b>De 4 à 10tMS/ha</b> , recyclage de 20 à 40kg de N par ha.
Restitution au sol	Oui sauf en cas de valorisation -> CIE	Oui	Non : exportation pour méthanisation ou fourrage

# Méthodologie de calcul du potentiel | Précisions sur l'analyse du RPG

## Estimation du potentiel couvrable

### Registre Parcellaire Graphique (RPG), IGN

Données annuelles de télédéclaration de la PAC par parcelles regroupant : surface, espèce en culture principale, possibilité de déclaration d'une ou deux espèces en culture secondaire.

### Analyse des rotations

Les données de deux années consécutives ont été rassemblées par collage graphique, afin d'analyser la transition culturelle par parcelle de 2023 à 2024.

### Traitement des données pour l'analyse des rotations compatibles avec la conduite d'une culture intermédiaire

Seules les surfaces éligibles à l'implantation de couverts ont été prises en compte : uniquement les grandes cultures (par simplicité, uniquement les transitions culturelles représentent une surface totale supérieure à 5 kha pour la France ont été prises en compte).

Les transitions culturelles 2023-2024 ainsi obtenues représentent 12,96M ha.

## Analyses proposées

### Classification des types de couverts potentiels

Des hypothèses nationales sur les mois de récolte et de semis ont été attribuées à chaque espèce déclarée en culture principale dans la base de données (ex., blé : semé en novembre et récolté en juillet).

La période d'interculture obtenue permet d'estimer la possibilité de semer un couvert intermédiaire selon la règle suivante :

- Moins de 4 mois : pas de couvert
- Plus de 4 mois, 1<sup>er</sup> janvier exclu : **couvert d'été**
- Plus de 5 mois, 1<sup>er</sup> janvier inclus : **couvert d'hiver court**
- Plus de 7 mois, 1<sup>er</sup> janvier inclus : **couvert d'hiver long**

Par exemple : colza récolté en juin -> blé semé en novembre : 4 mois ; blé récolté en juillet -> orge de printemps semé en février : 7 mois).

### Analyse de la « qualité » des couverts

Analyse des couples d'espèces déclarées en culture secondaire selon

- la présence ou non de légumineuse
- le niveau de production biomasse potentiel du couple d'espèces déclaré, estimé selon la méthode de classification suivante : échelle de niveau de biomasse de 1-4 attribuée à chaque espèce (basé sur la littérature et des fiches techniques) puis classification du couple de cultures intermédiaires en tant que « forte biomasse » pour une somme supérieure ou égale à 5 de la somme des niveaux de biomasse des deux espèces, sinon « faible » biomasse.

# Méthodologie de calcul du potentiel | Une assiette théorique maximale de ~8,5Mha, avec une composition différente selon les estimations

Avec 14Mha de cultures annuelles, la surface potentiellement couvrable est considérable.

Potentiel modélisé INRAE : potentiel couvrable de 8,5Mha dont 3,3Mha de couverts d'hiver.

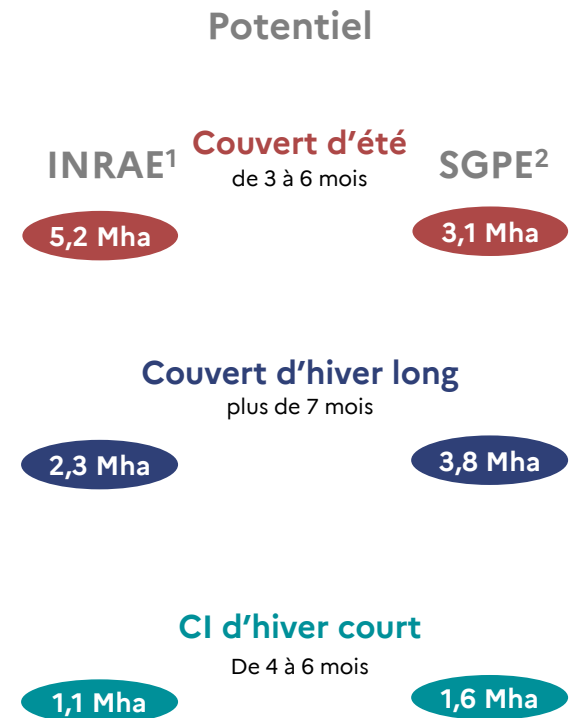
Est pris en compte une possibilité de couvert si l'interculture dure plus de 3 mois, comprenant un délai de destruction de 1 mois avant le semis de la culture suivante. Les couverts d'intercultures courtes sont après une culture se récoltant tardivement en automne (maïs, tournesol).

Analyse des rotations RPG 2023-2024 : pour 8,5Mha dont 5,4Mha de couvert d'hiver.

L'assiette présentée ici est calculée sur les rotations 2023-2024 de la ferme France, Est pris en compte une possibilité de couvert si le mois de récolte de la culture précédente et le mois de semis de la culture suivante – tous deux estimés – sont espacés de plus de 4 mois pour les couverts d'été. Pour les couverts d'hiver, il est considéré i) une présence au 1<sup>er</sup> janvier, et ii) plus de 5 mois pour les couverts d'hiver courts, plus de 7 mois pour les couverts d'hiver longs (ex. colza récolté en juin -> blé semé en novembre: 4 mois ; blé récolté en juillet -> orge de printemps semé en février : 7 mois).

Les deux analyses sont très proches dans les hypothèses et résultats, mais diffèrent pour la répartition été/hiver. Cela vient probablement d'une différence de prise en compte de la date de semis/récolte et de cultures supplémentaires/différentes, mais les données ne sont pas disponibles pour l'INRAE : à clarifier.

Ces deux approches sont des estimations, les conditions météo, la charge de travail, la ressource en eau, les problématiques agronomiques ou encore la disponibilité du matériel et des semences sont des freins qui restreignent à la baisse ces potentiels. Voir exemple de rotation slide suivante.



# Méthodologie de calcul du potentiel | Détail de l'assiette théorique et problématiques associées

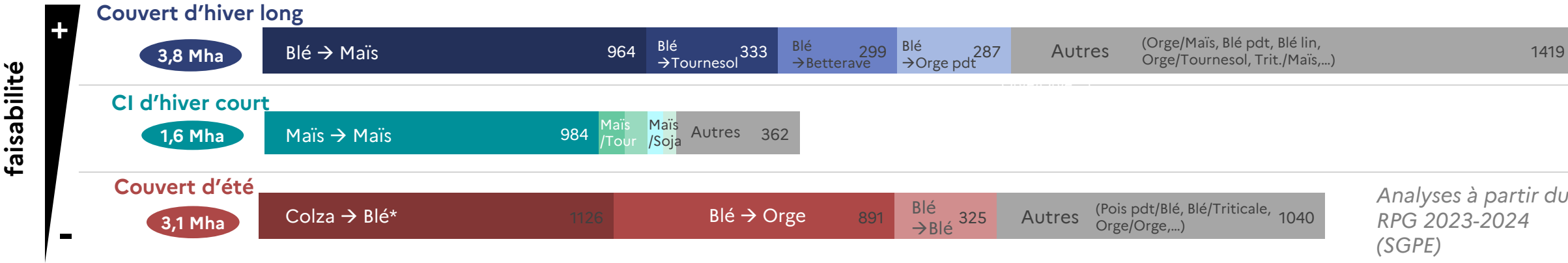
Une temporalité qui détermine des conditions technico-économiques de réussite – SGPE.

**Couverts d'hiver longs - 3,8Mha** : les plus facile à conduire, avec des plages de semi et de destruction relativement élargies. La longue période de croissance permet une bonne production de biomasse, sans problématique de manque d'eau si la destruction n'est pas trop tardive au printemps.

**Couverts d'hiver courts – 1,6Mha** : semés en fin d'automne après une récolte de culture d'été (maïs, tournesol, soja), il peut être difficile de les semer dans de bonnes conditions, notamment en cas d'excès d'eau.

**Couverts d'été – 3,1 Mha** : semés en fin d'été et détruits en automne, il peut être difficile de les implanter suffisamment tôt pour produire une biomasse suffisante, notamment si le sol est trop sec.

Cette approche est une estimation, les conditions météo, la charge de travail, la ressource en eau, les problématiques agronomiques ou encore la disponibilité du matériel et des semences sont des freins qui restreignent à la baisse ces potentiels.



# Méthodologie d'analyse qualité | Pour analyser la qualité des couverts, une catégorisation en quatre blocs peut être proposée

La qualité d'un couvert peut se définir comme sa capacité à répondre à un maximum de services écosystémiques<sup>1</sup>. Ici, et en l'absence de données supplémentaires<sup>2</sup>, la qualité a été estimée en fonction du potentiel de production de biomasse et de fixation d'azote des deux espèces déclarées.

## Une déclaration volontaire, lacunaire:

Environ 1,5Mha de couverts déclarés pour la PAC soit 50% des 3Mha recensés:

Comme ils étaient pris en compte pour le paiement vert dans l'ancienne programmation (jusqu'à 2022) et dans la vérification du critère de rotation de la BCAE7 sur la nouvelle programmation, les couverts sont parfois déclarés dans la PAC. Les déclarations de zone vulnérable se font dans un document à part, remonté au niveau régional. L'enquête des pratiques culturales Agreste recense en 2020 environ 3Mha de couvert, cela sert de référence aux scénarios SNBC.

## Une qualité des couverts déclarés hétérogène:

La typologie des couverts déclarés dans le RPG 2022 nous permet de déduire une classification<sup>3</sup> pour l'analyse des couverts déclarés :

### Forte Biomasse ou Faible Biomasse:

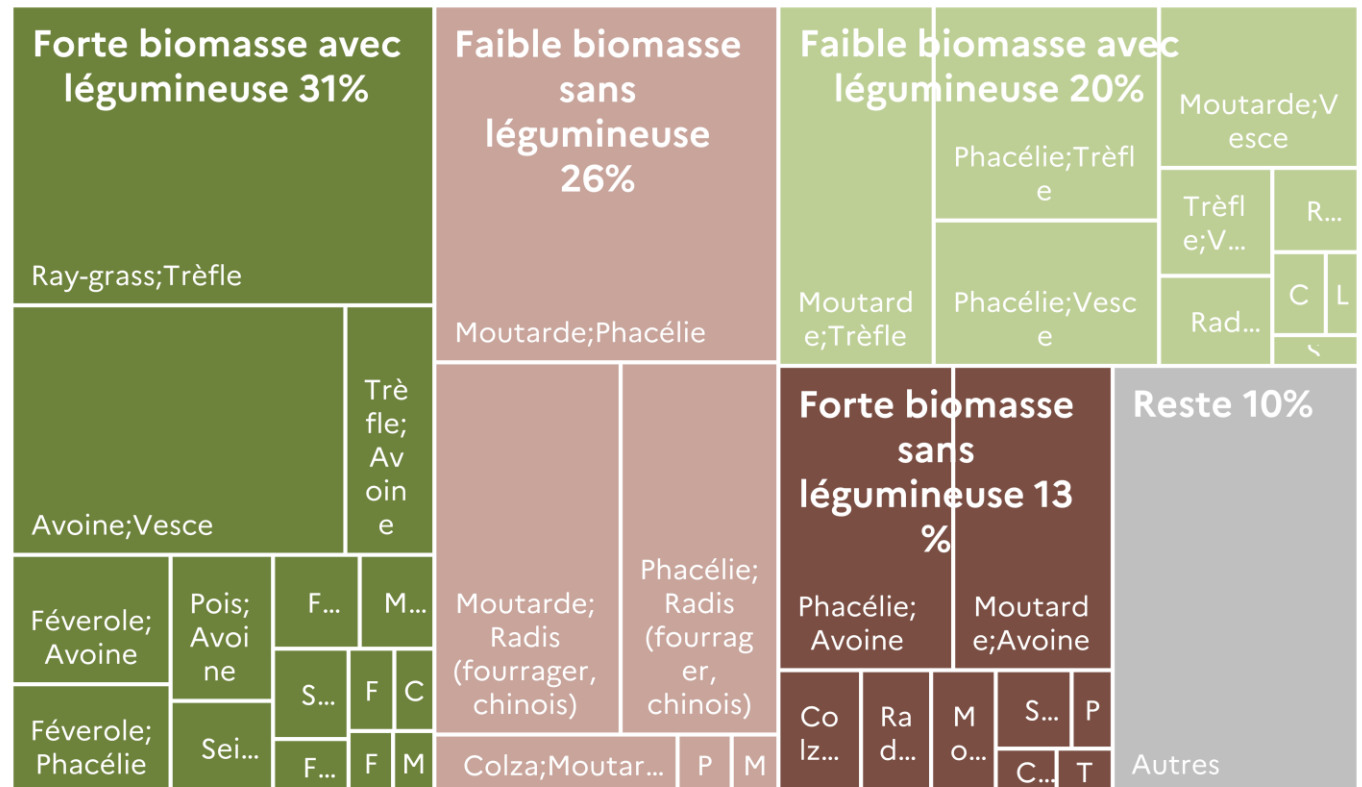
Espèces à fort potentiel de biomasse ou faible potentiel, défini selon une liste arbitraire<sup>3</sup>

### Avec Légumineuse ou sans légumineuses:

Présence ou non de légumineuses dans au moins une des deux espèces.

**Pas d'indication de productivité ou de durée de couverture du sol:** Les données disponibles ne comportent pas de possibilité de statuer sur le volume de biomasse produit ni sur la durée de couverture du sol (pas de dates de semi/destruction par exemple).

## Couples d'espèces des cultures intermédiaires déclarés et catégorisation retenue dans le RPG 2022 – analyse SGPE<sup>4</sup> :



Déclaration RPG 2022 relative à la culture principale implantée la même année et au couvert intermédiaire la précédant

1. cf. diapositive 6 ; 2. La déclaration Télépac ne présente que deux espèces possibles, une catégorisation de ces espèces en fonction de leur potentiel est donc proposée.  
 30/03/2026 3. Méthode de classification: échelle de niveau de biomasse de 1-4 attribuée à chaque espèces puis classification du couple de cultures intermédiaires en tant que « forte biomasse » pour une somme >=5, « faible » biomasse sinon. 4. Analyse SGPE 2025 à partir des données RPG IGN 2022

# Analyse économique | Détails et sources associées

## Analyse exploratoire et schématique.

Une variabilité importante est attendue selon la diversité des pratiques et modèles agricoles. Ne prend notamment pas en compte l'impact sur la culture suivante autrement que via la quantification de l'azote économisé.

	Couvert basique		Engrais vert				Culture intermédiaire exportée <sup>(1)</sup>							
	Basique moy.		Engrais vert min.		Engrais vert moy.		Engrais vert max.		CIE min.		CIE moy.		CIE max.	
en €/ha	Coût	Bénéfice	Coût	Bénéfice	Coût	Bénéfice	Coût	Bénéfice	Coût	Bénéfice	Coût	Bénéfice	Coût	Bénéfice
Semences <sup>(1,2)</sup>	-20		-50		-75		-100		-50		-100		-150	
Phytosanitaires <sup>(6)</sup>	0		0		-5		-10				-10		-20	
Implantation* <sup>(3)</sup>	-30		-50		-65		-80		-50		-75		-100	
Fertilisation <sup>(1)</sup>									-60		-90		-120	
Destruction/récolte <sup>(5)</sup>	-10		-10		-10		-10		-200		-250		-300	
<b>Total coûts</b>	<b>-60</b>		<b>-110</b>		<b>-155</b>		<b>-200</b>		<b>-360</b>		<b>-525</b>		<b>-690</b>	
Azote évité* <sup>(7)</sup>		20		20		20		20		20		20		20
Azote restitué** <sup>(4)</sup>				10		30		50				20		20
Valorisation éco. <sup>(1)</sup>										470 <sup>(8)</sup>		850		1250 <sup>(8)</sup>
<b>Valeur totale</b>		<b>20</b>		<b>30</b>		<b>50</b>		<b>70</b>		<b>490</b>		<b>890</b>		<b>1290</b>
<b>Bilan coût/bénéfice</b>		<b>-40</b>		<b>-80</b>		<b>-105</b>		<b>-130</b>		<b>+130</b>		<b>+365</b>		<b>+600</b>

### Sources:

(1) FranceAgrimer, [Étude de nouveaux gisements de biomasse végétale fermentescible, et des conditions de leur mobilisation pour la méthanisation, rapport 2024](#)

(2) Semences de France

(3) Arvalis [Coûts d'implantation des couverts selon le matériel utilisé](#)

(4) Arvalis : azote [Quel est l'effet fertilisant des cultures intermédiaires ? | ARVALIS](#)

(5) Chambres d'agriculture des landes [Guide destruction couverts végétaux version impression](#)

(6) Coûts phytosanitaires, estimations SGPE

(7) Quantité d'azote lixivié en moins: hypothèse de 25 kgN/ha, à 0,8€/kgN.

(8) Hypothèse min : 6t de matières sèche par ha à 75€/tMS ; hypothèse max : 10t de matière sèche par ha à 125€/tMS

A noter qu'il serait intéressant d'étudier également les coûts liés aux heures de travail d'implantation des couverts ainsi que les éventuelles valorisation des gains les travaux du sol ou sur le désherbage

# Focus CIVE | Bien que les CIVE comportent des risques, il semble possible d'en faire un levier agroécologique

## Risques associés à la conduite des CIVE :

Les CIVE, débouchés rentables, peuvent faire l'objet d'une conduite « intensive », avec notamment:

**Concurrence en eau** : un retardement de la date de récolte au printemps et une éventuelle irrigation en été pour faire lever la CIVE, qui pourrait rentrer en concurrence avec les cultures principales (maraîchage, cultures d'été, arboriculture).

**Retour au sol** : Exportation des CIVE par rapport aux CINE qu'ils risquent de remplacer en partie, et retour additionnel de carbone des CIVE par rapport à un couvert à forte production de biomasse qui reste minoré.

**Tassement** : La récolte de la CIVE, au printemps ou à l'automne en conditions parfois humides, nécessite des engins lourds (ensileuse, tracteur-benne) qui pourraient engendrer un tassement du sol, dommageable pour leur santé.

**Biodiversité** : Une CIVE aura en général beaucoup moins de diversité végétale, avec 1 à 2 espèces, souvent des graminées (seigle, avoine, orge) contre plusieurs familles pour les CIMS et apportera généralement moins de ressources pour les pollinisateurs.

**Intrants** : Fertilisation azotée, parfois minérale pour maximiser le potentiel de rendement et traitement phytosanitaire autorisé (désherbage notamment).

## Des pratiques agroécologiques nécessaires répondre aux objectifs de planification écologique :

**Stockage de carbone** : Les CIVE, avec 0,9Mha et 2,9Mha prévus en 2030 et 2050 devraient représenter la majorité des couverts d'hivers longs (2,3 à 3,8 Mha de potentiel). Ainsi, il convient de s'assurer que les CIVE permettent un retour au sol suffisant pour stocker du carbone.

**Cycle de l'azote** : participation au bouclage de l'azote en rendant plus accessible l'azote organique par minéralisation, entraînant un meilleur pilotage de la fertilisation.

## Un surcoût de ces pratiques absorbable :

**Rendement** des CIVE dépendant des conditions météorologiques de l'année, mais faiblement corrélé à la diversité des espèces et présence ou non de légumineuses.

**Intrants** : études expérimentales montrant la possibilité de cultiver des CIVE sans recours aux produits phytosanitaires.

**Fertilisation** : Les CIVE sont une opportunité d'accroissement de la surface en légumineuses. Si des études restent à mener, **le rendement méthanogène d'une CIVE avec ajout de légumineuses jusqu'à 40% ne semble pas diminuer sensiblement**, mais permet une fixation d'azote symbiotique importante, diminuant potentiellement d'autant l'azote de synthèse utilisé plus tard dans la rotation par effet fertilisant.

**Ainsi, semble technico-économiquement possible de conduire les CIVE de façon agroécologique.**

# Glossaire

# Glossaire 1/3

<b>BCAE</b>	Bonnes Conditions Agro-Environnementales. Ensemble de pratiques agricoles qu'un agriculteur doit suivre dans le cadre des aides de la politique agricole commune. ( <a href="#">IGN</a> )
<b>CIE</b>	Couvert végétal d'interculture exporté : couvert végétal d'interculture qui est soit récolté, soit fauché, soit pâturé. ( <a href="#">Chambre d'agriculture Marne</a> )
<b>CIMS</b>	Les Cultures Intermédiaires Multi-Services ou CIMS, sont des cultures semées en période d'interculture pour produire différents services écosystémiques : recyclage des éléments minéraux (N, P, K, S, etc.), couverture des sols pour limiter l'érosion, gestion des adventices et des ravageurs, ou encore le stockage de matière organique et de carbone dans les sols. ( <a href="#">Triple performance</a> )
<b>CINE</b>	Couvert végétal d'interculture non exporté : couvert végétal d'interculture qui n'est ni récolté, ni fauché, ni pâturé. ( <a href="#">Chambre d'agriculture Marne</a> )
<b>CIVE</b>	Culture Intermédiaire à Vocation Énergétique, implantée et récoltée entre deux cultures principales dans une rotation culturale. Les CIVE sont récoltées pour être utilisées en tant qu'intrant dans une unité de méthanisation agricole. ( <a href="#">Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté Alimentaire</a> )
<b>CO2e</b>	Équivalent dioxyde de carbone (CO2e). L'unité de mesure universelle utilisée pour indiquer le potentiel de réchauffement de la planète (PRP) de chaque gaz à effet de serre, exprimé en PRP d'une unité de dioxyde de carbone. Il est utilisé pour évaluer sur une base commune la libération (ou la non-libération) de différents gaz à effet de serre. ( <a href="#">portail RSE beta.gouv</a> )
<b>Digestat</b>	Résidu liquide, pâteux ou solide issu de la méthanisation de boues d'épuration, seules ou en mélange avec d'autres matières. ( <a href="#">Légifrance</a> )
<b>EBE</b>	Excédent Brut d'Exploitation. Flux de ressources généré, au cours de l'exercice, par la gestion courante de l'exploitation (ou de l'entreprise) sans tenir compte de sa politique d'investissements (amortissements) et de sa gestion financière (frais financiers). ( <a href="#">Agrete</a> )
<b>Érosion</b>	Perte de sol par l'entraînement de sa partie la plus superficielle vers un autre lieu. ( <a href="#">INRAE</a> )
<b>Fixation symbiotique</b>	Fixation de diazote atmosphérique par les racines des plantes en symbiose avec des bactéries du sol. (Ministère de l'Agriculture) Ce procédé, presque exclusivement propre à la famille des légumineuses, permet de diminuer les besoins en engrais azotés de synthèse.

# Glossaire 2/3

<b>GIEE</b>	Groupe d'Intérêt Économique et Environnemental. Groupements favorisant l'émergence de dynamiques collectives prenant en compte à la fois des objectifs économiques et des objectifs environnementaux, en favorisant la mise en place de dynamiques au niveau local. ( <u>Ministère de l'Agriculture de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté Alimentaire</u> )
<b>Lixiviation</b>	Extraction d'un ou plusieurs éléments sous l'action d'un solvant. Par extension on appelle lixiviation toute opération consistant à soumettre une matrice (solide, pâteuse, pulvérulente, etc.) à l'action d'un solvant, en général de l'eau ( <u>Faufrance</u> ). Dans ce document il est question de la lixiviation des éléments minéraux solubles dans l'eau (notamment azote et potassium) par la percolation de l'eau en excès dans le sol, ce qui appauvrit les sols par la perte d'éléments nécessaires à la croissance des plantes et la pollution des milieux aquatiques, qui peut conduire à l' <i>eutrophisation</i> .
<b>LOSARGA</b>	La loi d'orientation pour la souveraineté alimentaire et le renouvellement des générations en agriculture promulguée le 24 mars 2025.
<b>MAEC</b>	Les mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) sont un outil de financement public mis en œuvre dans le cadre de la Politique agricole commune (PAC). Elles accompagnent les agriculteurs et agricultrices qui le souhaitent dans l'adoption ou le maintien de pratiques favorables à l'environnement. Les exploitants engagés dans une ou plusieurs MAEC sont rémunérés dès lors qu'ils respectent un cahier des charges précis pendant toute la durée de leur engagement, fixée à cinq ans. ( <u>RNAR</u> )
<b>Méthanisation</b>	Processus naturel biologique de dégradation de la matière organique animale ou végétale en l'absence d'oxygène (digestion anaérobie), grâce à l'action de multiples micro-organismes. Elle se produit naturellement dans certains milieux tels que les marais ou peut être mise en œuvre volontairement dans des installations dédiées. ( <u>GRDF</u> ) Elle produit alors du biométhane, identique dans sa composition et ses usages au méthane fossile.
<b>Mulch</b>	Paillis utilisé lors d'un mulching : processus de recouvrement de la terre arable avec du matériel végétal tel que des feuilles, de l'herbe, des brindilles, des résidus de récolte, de la paille, etc. ( <u>FAO</u> )
<b>OAD</b>	Les Outils d'Aide à la Décision (OAD) sont des solutions numériques conçues pour accompagner les agriculteurs dans leurs choix techniques, économiques, environnementaux et réglementaires. ( <u>Chambre d'agriculture d'Ardenne</u> )
<b>PAC</b>	Politique Agricole Commune
<b>PAN</b>	Programme d'Actions National nitrates

# Glossaire 3/3

<b>PCI</b>	Le Pouvoir Calorifique Inférieur (PCI) mesure l'énergie thermique libérée par un combustible (gaz, bois, fioul) lors de sa combustion. Contrairement au PCS, il ne prend pas en compte la chaleur latente de la vapeur d'eau contenue dans les fumées, récupérée par des systèmes comme les chaudières à condensation. ( <a href="#">Engie</a> )
<b>PPE</b>	Programmation Pluriannuelle de l'Énergie
<b>PPP</b>	Produit Phytopharmaceutique. Produit composé d'une ou plusieurs substances actives (SA) et de co-formulants. Ces produits sont destinés notamment à protéger les végétaux contre des organismes nuisibles, assurer leur conservation ou encore détruire les végétaux indésirables ( <a href="#">Anses</a> ).
<b>RPG</b>	Registre Parcellaire Graphique. Système d'information géographique permettant l'identification de parcelles agricoles. C'est l'outil de référence pour l'instruction et le contrôle des aides PAC. ( <a href="#">IGN</a> )
<b>SAU</b>	Surface Agricole Utilisée (ou Utile). La superficie agricole utilisée (SAU) est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...). ( <a href="#">INSEE</a> )
<b>Services écosystémiques</b>	Bénéfices offerts par la nature, les espèces vivantes et les écosystèmes, aux populations humaines. ( <a href="#">Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité</a> )
<b>SNBC</b>	Stratégie Nationale Bas Carbone

# Le secrétariat général à la planification écologique

# A propos du Secrétariat général à la planification écologique

Le Secrétariat général à la planification écologique (SGPE) a été créé par le Décret n° 2022-990 du 7 juillet 2022. Au service du Premier ministre, il est chargé de :

- coordonner **l'élaboration des stratégies nationales** sur les sujets de **climat, énergie, biodiversité, et économie circulaire**, dans le **respect des engagements internationaux et nationaux**, de veiller en particulier à la soutenabilité de ces stratégies et à leur différenciation, afin de s'adapter aux particularités de chaque territoire et d'intégrer les enjeux économiques et sociaux, de veiller à la **cohérence des politiques publiques avec les stratégies** mentionnées ci-dessus ;
- **veiller à leur mise en œuvre** par les Ministères concernés et à leur déclinaison en plans d'actions ;
- veiller à **l'évaluation régulière des politiques** menées au titre de ces stratégies et des plans d'action et à la publication d'indicateurs pour en rendre compte ;
- assurer le **secrétariat du Conseil de planification écologique** ;
- préparer et coordonner la **réponse du gouvernement au Haut conseil pour le climat** ;
- concevoir, mettre en œuvre et déployer auprès des usagers et partenaires, divers services en prolongement des missions précédentes.

Plus d'informations sur : <https://www.info.gouv.fr/grand-dossier/france-nation-verte/le-secretariat-general-a-la-planification-ecologique>



# PREMIER MINISTRE

*Liberté*

*Égalité*

*Fraternité*

Secrétariat général à la planification  
écologique